

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM.

Vol. VIII, No 9.

Montréal, Septembre 1902.

50 cts par an.

Lettre Circulaire du Président Général

AUX OFFICIERS ET AUX MEMBRES DE
L'ALLIANCE NATIONALE

Messieurs et chers Confrères,

Je saisis avec empressement la première occasion que me fournit la publication de la Revue pour vous offrir à tous, mes remerciements les plus sincères, pour l'insigne honneur que vous m'avez fait et pour la confiance que vous m'avez témoignée, en m'élisant unanimement, par la voix de vos délégués à la convention, Président Général de notre belle et grande association.

Cette position qui a été remplie avec tant de dignité, de dévouement et de succès par mon estimé prédécesseur, M. H. Laporte, est une des plus honorables mais, elle est, en même temps, pleine de responsabilité. Je dois avouer que je n'aurais jamais osé accepter cette tâche difficile si je n'avais été certain de pouvoir compter sur l'appui appréciable des membres du Bureau Exécutif et sur le concours bienveillant de tous les membres de notre association.

Le Bureau Exécutif que vous venez d'éli-
re est composé d'hommes compétents et dé-
voués qui, comme leurs devanciers, mettront
toute leur énergie à promouvoir les intérêts
généraux de l'Alliance Nationale, et à amoind-
rir la tâche de votre Président. Mais comme
je viens de le dire, il me faut aussi com-
pter sur les sociétaires. Il faut, messieurs, que
chacun de vous fasse sa part de travail et
prenne sa part de responsabilité, si nous
voulons maintenir le succès obtenu jusqu'ici
et continuer à marcher dans la voie du pro-
grès; car, si notre association est puissante,
si elle a progressé jusqu'ici d'une manière

extraordinaire et sans précédent dans l'his-
toire des sociétés de bienfaisance, il ne faut
pas s'arrêter en si beau chemin. Il nous
reste dans la province de Québec et dans le
Dominion un vaste champ à cultiver, des
milliers de nos compatriotes désirent et doi-
vent s'enrôler sous notre bannière et il ne
s'agit que de faire preuve d'un peu de bonne
volonté; il ne s'agit que de faire un peu de
travail, chacun dans sa localité, pour aug-
menter considérablement, et en peu de
temps, l'effectif de notre société.

A ce propos, je me permettrai d'ouvrir ici
une parenthèse et de vous dire que, malgré
tout le désir que j'aurais de voir notre Alli-
ance Nationale grossir en nombre et en capi-
tal, je voudrais aussi que l'on fût prudent
sur le choix des aspirants. Il est d'une im-
portance vitale, pour l'avenir de notre asso-
ciation, que tous ses membres jouissent d'une
bonne santé et d'une réputation enviable.
Les mauvais sujets deviendraient un danger
réel et il vaut mieux, dans l'intérêt de tous,
que la qualité ne soit pas sacrifiée à la quan-
tité. J'espère que cette observation ne sera
pas prise en mauvaise part et qu'elle n'aura
pas pour effet de ralentir le zèle d'aucun
d'entre vous.

Avant de terminer, Messieurs, qu'il me
soit permis de vous réitérer mes sincères re-
merciements et de vous affirmer que je met-
trai à l'exécution des devoirs incombant à la
charge que je viens d'accepter toute l'éner-
gie et le dévouement dont je suis capable.
J'essaierai de me rendre digne de la confian-
ce dont vous m'avez honoré et je ne cesserai
de travailler de toutes mes forces à l'avance-
ment et au progrès de l'Alliance Nationale.

Votre dévoué confrère,

JOS. CONTANT, *Prés. Gén.*



M. JOSEPH CONTANT

Président Général de l'Alliance Nationale

Le nouveau Président Général de l'Alliance Nationale est un de nos hommes d'affaires les plus connus et l'un des mutualistes canadiens-français les plus expérimentés. Sa ténacité rare, son grand amour du travail, son activité et son énergie ont fait que son influence a été considérable dans toutes les institutions commerciales ou mutualistes dont il a fait partie. Ancien président de l'Union St-Joseph et de l'Union St Pierre, membre fondateur et ancien 1er Vice-Prés. Général de notre association, ancien président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, commissaire du port de la

métropole, enfin, à la tête d'une maison de commerce importante, M. Joseph Contant est un digne successeur de notre populaire ex président, M. H. Laporte.

M. Contant est un patriote aussi bien qu'un financier; très au courant des questions nationales et économiques, il est partisan convaincu de l'œuvre des sociétés de bienfaisance canadiennes-françaises. Nous pouvons donc compter que sous sa direction éclairée, l'Alliance Nationale recevra une puissante impulsion et qu'elle continuera à obtenir sa large part de succès parmi les nôtres.

Retraite de M. H. Laporte

Ce n'est pas sans une émotion pénible que les sociétaires ont appris que M. H. Laporte, notre ex-Président Général, avait refusé un nouveau terme d'office. Ils se faisaient difficilement à l'idée que celui qui a été un des fondateurs de leur association, qui a assisté à sa naissance et à sa croissance, qui lui a assuré une direction sage et progressive dès le début, et, depuis lors, qui l'a guidée d'une main ferme, à travers les écueils d'une concurrence dangereuse, vers une ère de progrès remarquable, pût les quitter un jour ! Cependant, il en a été ainsi. Les exigences de la vie publique et de nombreuses occupations empêchant le titulaire d'accorder à l'Alliance Nationale le temps qu'il aurait désiré pouvoir lui consacrer pour être bien au courant d'une administration de plus en plus importante, il a préféré se retirer.

En présence de sa décision irrévocable, le Conseil Général a résolu d'amender ses statuts afin que M. Laporte put encore faire partie du Bureau Exécutif à titre d'Ancien Président Général, autant comme marque d'estime que pour continuer à bénéficier largement de l'habileté et des connaissances précieuses de celui qui fut notre chef pendant près d'une décennie.

Avons-nous besoin d'ajouter que les regrets les plus sincères des sociétaires accompagnent M. Laporte dans sa retraite et que ses dix années de présidence resteront comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des mutualistes, de même qu'elles sont inscrites en lettres d'or dans nos annales.

NOUVEAU CERCLE

CERCLE ST ROMUALD, No 167.

Institué à St-Romuald, comté de Lévis, le 7 septembre 1902, par Chs Duquette, R. P. P. G.

Officiers élus :

Président, Louis St Hilaire.

Vice-Président, L. O. Gagnon.

Secrétaire archiviste, J. A. Joncas.

Secrétaire-financier, J. A. Marier.

Trésorier, J. A. Mari-r.

Médecin, M. P. Lambert.

Commissaire, Jos. Deschesnes.

Introducteur, Ad. Labrie.

M. J. B. Bourassa a été suggéré comme

Sb. P. G.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception, le 6 juillet 1899.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE "

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

MONTREAL, SEPTEMBRE 1902

AVIS

M. Jos. Contant, Président Général, désire faire savoir à tous les officiers et membres de l'Alliance Nationale qu'il se tiendra aux bureaux de la Société de 10 hrs à 11 hrs A. M., les lundi, mardi et samedi de chaque semaine.

M. le Président Général se fera un plaisir et un devoir de recevoir tous les membres qui désireront communiquer avec lui dans les intérêts de l'Association.

Ça et là

St Hyacinthe est la ville idéale pour les conventions.

Lisez le compte rendu des démonstrations qui ont eu lieu à St-Hyacinthe et vous verrez que nos compatriotes de là-bas savent pratiquer l'hospitalité admirablement.

Salut au nouveau Président Général de l'Alliance Nationale, M. J. Contant, sous sa direction expérimentée notre société devra continuer à croître en nombre et en capital.

La distinction des membres de la dernière convention, leur conduite au-dessus de tout reproche, a fait l'admiration de la ville hôte. Aussi avons-nous entendu dire par des personnes autorisées que notre Conseil Général était composé d'un groupe de gentilshommes.

Il nous fait peine de voir disparaître du B. E. deux figures bien connues : M. Paquette, 1^{er} V. P. G. et M. F. G. Crépeau, M. B. E., qui ont décliné, pour des raisons personnelles, l'honneur de briguer de nouveau les suffrages de l'assemblée. Ces mutualistes d'expérience n'ont jamais marchandé leur zèle pour notre belle cause et nous avons l'espérance que leur concours dévoué restera acquis à leur société de prédilection.

L'Alliance Nationale à St-Hyacinthe

PROCESSION — MESSE — ILLUMINATION — CON-
CERT — RÉCEPTION

Comme nos lecteurs le savent déjà, les officiers du Conseil Général et la plupart des délégués de cercle qui devaient prendre part à la grande convention, se sont rendus à St-Hyacinthe le 26 août dernier, dans la matinée. Ils furent reçus à leur entrée en gare par le Cercle St-Hyacinthe, bannière en tête et accompagné de la fameuse fanfare Philharmonique. A dix heures moins un quart, les visiteurs et les membres de l'Alliance de l'endroit partirent de l'Hôtel Yamaska en procession, précédée par la fanfare, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire, desservie par les RR. PP. Dominicains et où se disait la messe d'ouverture de la convention. Le temple était richement décoré et sa beauté impressionna vivement l'assistance.

Sur les sièges d'honneur prirent place M. le Président Général, H. Laporte, ayant à sa droite l'Hon. E. Bernier et à sa gauche Son Honneur le maire E. St-Jacques. En arrière, étaient les membres du B.E., MM. les échevins de la ville, les présidents des sociétés sœurs, etc.

L'officiant, le R.P. Bacon, souhaita la bienvenue aux représentants de l'Alliance Nationale avant de monter à l'autel, puis, au cours de la cérémonie religieuse, un chœur composé de jeunes demoiselles chanta des cantiques avec accompagnement de grand orgue, par M. Urbain.

La quête fut faite par deux délégués de la société.

Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Gauthier, de l'archevêché de Montréal et Chapelain général de l'Alliance Nationale. Nous ne nous permettrons pas de donner ici un pâle résumé de ce beau morceau d'éloquence, car nous avons l'intention de le reproduire en entier dans un prochain numéro ; qu'il nous suffise de dire, pour l'instant, que le brillant orateur sacré s'est surpassé et qu'il a prononcé une de ses belles allocutions.

Après la messe, la procession défila par les principales rues de la ville que les citoyens, dans un bel élan d'enthousiasme, avaient magnifiquement décorées d'inscriptions, de drapeaux et de banderolles et se rendit à la salle Montcalm où les délégués s'installèrent, pendant que prenait place sur la scène l'Hon. E. Bernier, M. Joseph

Morin, M.P.P., Son Honneur le maire St-Jacques, M. l'abbé Duhamel, curé de la cathédrale, M. A. Bourgault, président du Cercle St Hyacinthe et les membres du B.E. La salle, artistement décorée d'écussons et de drapeaux, présentait un joli coup d'œil.

M. Bourgault ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à MM. les délégués, puis il exprima l'espoir qu'ils rapporteraient un excellent souvenir des quelques jours qu'ils allaient passer avec les citoyens de St-Hyacinthe.

Il demanda aux délégués de constater la concorde, la bonne entente et l'union d'idées qui existent chez les membres du Cercle St-Hyacinthe, et termine en donnant une esquisse rapide des progrès de notre société dans cette ville, progrès qui se continueront encore plus accentués après la convention.

M. le maire Eug. St Jacques prend ensuite la parole et souhaite la bienvenue aux délégués. Cette bienvenue il l'offre au nom de toutes les classes de la société comme maire, et au nom de l'Union St-Joseph comme président honoraire de cette société locale. Il n'entreprendra pas de démontrer la puissance de l'Alliance Nationale ; l'ouverture brillante de la convention en est une preuve convaincante.

Il félicite les membres de cette société de leur esprit de solidarité, de cette solidarité propre à ceux qui ont à cœur le bien de toutes les classes de la société. Il les félicite aussi de l'idée patriotique qui a présidé à la fondation de cette société nationale.

Le révérend M. Duhamel, curé de la cathédrale, souhaite la bienvenue aux délégués au nom de Sa Grandeur Mgr Decelles, puis en son nom propre.

Il soulève des applaudissements nourris en exprimant, d'une manière heureuse et élogieuse, les vœux qu'il fait pour le progrès de l'Alliance Nationale, société qu'il aime de tout son cœur parce qu'elle se plaît à resserrer les liens qui l'attachent à l'Eglise.

Le révérend M. Gauthier, chapelain de l'Alliance Nationale, lui succède.

Il dit quelques mots sur les espérances que l'Eglise fonde sur les sociétés du genre de l'Alliance Nationale. Il s'abstient de prononcer un long discours pour ne pas enlever du temps aux délégués qui doivent entreprendre les travaux sérieux de la convention.

L'Honorable M. E. Bernier fait ensuite une courte allocution sur l'esprit de mutualité qui existe à St-Hyacinthe, du bien que les sociétés de secours mutuels sont appelés

à faire à la race canadienne française, et souhaite tout spécialement succès à l'Alliance Nationale.

Après quelques paroles de bienvenue de la part de M. Jos. Morin, M. P. P., M. le président de l'Alliance Nationale ouvre officiellement la convention et remercie les citoyens de St-Hyacinthe de leur hospitalité généreuse et de la cordiale réception faite aux délégués de la présente convention.

De deux heures à cinq heures de l'après-midi, les délégués siègent en convention et on procède à la formation des différents comités.

A sept heures et quart, dans la soirée, la fanfare Philharmonique se rendit à l'hôtel Yamaska et les membres de la convention et du cercle St-Hyacinthe partirent en procession pour visiter la superbe illumination que la ville donnait en spectacle à ses visiteurs. Le défilé se fit par la rue Girouard. En route, les résidences de MM. E. H. Richer, chevalier de Pie IX et E. Fontaine, avocat, qui étaient très joliment décorées, furent saluées par la foule de plusieurs salves d'applaudissements. Plus loin, les résidences de MM. Lussier, avocat et A. Boivin, percepteur du revenu, charmèrent les regards. Sur la rive sud de l'Yamaska, les magnifiques illuminations des résidences de l'hon. Bernier, de l'hon. Pérodeau et du shérif Sicotte attiraient l'attention des spectateurs. La procession s'arrêta à la villa de M. A. Bourgault où les délégués firent une visite officielle. En une remarquable improvisation, le populaire président du cercle St-Hyacinthe remercia MM. les délégués de leur courtoisie à son égard et leur offrit généreusement l'hospitalité de son domicile. M. H. Laporte présenta alors à Mme Bourgault une gerbe de fleurs naturelles au nom de l'association. Très émue de ce délicat hommage, Mme Bourgault sut répondre avec beaucoup d'à propos et surtout avec une grâce exquise. Tour à tour les délégués saluèrent les hôtes qui les accueillaient d'une façon si charmante, et la réception se termina par un succulent goûter.

La procession se reforma et défila par les rues Cascades, Ste-Marie, Laframboise, Desaulles et Ste Anne et se dispersa au Boulevard Girouard où la Philharmonique donna un concert de premier ordre. Sur cette dernière partie du parcours, l'illumination était d'un effet superbe: l'Hôtel de Ville, la caserne des pompiers, les magasins, les résidences et spécialement celle de M. le docteur Ostiguy jetaient des flots de lumières

multicolores, pendant que des pièces pyrotechniques les plus diverses éclataient dans toutes les directions en projetant vers le ciel sombre leurs admirables floraisons lumineuses. La scène était inoubliable et encore aujourd'hui ceux qui y ont assisté avouent n'avoir rien vu de plus beau.

Pendant que la Philharmonique donnait son concert et qu'elle charmait les plus difficiles amateurs, le Bureau Exécutif recevait au grand salon de l'Hôtel Yamaska. Les membres du Cercle St-Hyacinthe, les présidents des associations-sœurs, M. le maire et MM. les échevins, les chefs d'associations ouvrières, grand nombre d'invités et de citoyens marquants furent présentés à nos officiers généraux. De nouveau, la réception se termina par un goûter accompagné de musique et de chansons.

Le lendemain et le jour suivant les travaux de la convention absorbèrent tout le temps des délégués, qui revinrent à leurs foyers dans la soirée du 28, enchantés au-delà de toute expression.

La réception que la ville de St-Hyacinthe a fait à notre Conseil Général a été si chaleureuse, si largement hospitalière et sympathique qu'il nous est difficile de la traduire en termes assez vifs pour en donner une idée exacte à nos lecteurs.

La population entière était sur pied et nous pouvons dire que les citoyens de St-Hyacinthe ont maintenu au plus haut point l'excellente réputation de leur gaie et active petite ville. Aussi, est-ce du fond du cœur que nous leur crions: bravo! et que nous les remercions chaleureusement de leur superbe démonstration. Qu'ils soient persuadés que le souvenir en restera gravé dans nos annales et qu'il comptera parmi les plus agréables que notre société aime à entretenir.

Session du Conseil Général

RAPPORT SOMMAIRE DES TRAVAUX

Ainsi que nous le disons dans le rapport qui précède, la Session du Conseil Général a ouvert ses séances le 26 août dernier, à deux heures de l'après-midi, et a siégé jusqu'à cinq heures.

Au début, le comité des lettres de créances, qui se composait de M. A. P. Vanasse, président, et de MM. J. Cloutier, J. E. Peras, Ad. Désilets et Ed. Duhamel, se réunit pour prendre connaissance des lettres de créance de chaque délégué.

Pendant ce travail, M. le Président Général H. Laporte donne lecture de son rapport à l'assemblée, puis les rapports des autres officiers généraux, notamment ceux du Secrétaire général, du Trésorier général, du Médecin en chef, des Auditeurs généraux et membres du Bureau médical sont remis aux membres de la convention sous la forme d'une élégante brochure. M. le Secrétaire général dépose aussi les divers projets d'amendements dont les avis lui ont été remis en temps nécessaire et il en est distribué copie aux délégués.

A trois heures, le comité des lettres de créance fait son rapport, les délégués signent le registre qui leur donnent le droit de siéger et M. le Président général fait connaître la composition des différents comités qui auront à faire rapport à la convention des questions qui leur auront été soumises.

Comité des Finances : Médéric Martineau, prés. ; H. Moisan, F. C. Laberge, A. Montbriand, F. A. Jodoin.

Comité de Législation : Eug. H. Godin, prés. ; Jos. Contant, Ls J. Loranger, A. Leduc, J. S. Tisdale.

Comité des Requêtes et Appels : Jos. Lusier, prés. ; Joseph Fortier, Victor Martineau, A. C. Décary, Ed. Leduc.

Comité des Affaires Diverses : A. G. H. Béïque, prés. ; J. A. Lapierre, Ph. Larivière, L. D. Frigault, O. Vézina.

Comité d'Initiative : C. A. Gauvreau, prés. ; Mag. Granger, Jos. Jetté, L. Z. Mathieu, A. Dalpé.

Le 27 août, la convention siège le matin, l'après-midi et le soir, et le 28 durant l'avant-midi et l'après-midi. La majeure partie du temps fut employé à l'audition des rapports du comité de législation et à leur adoption avec des modifications tantôt légères, tantôt plus importantes, sauf le projet d'amendement no 4, qui, après discussion, fut ajourné à la prochaine session du Conseil Général. Nous publions dans ce numéro, *in extenso*, les amendements adoptés.

Entre temps, les autres comités firent leurs rapports et il nous paraît intéressant de noter, surtout, que le comité des finances a constaté que tous les prêts effectués offraient toutes les sécurités désirables.

L'élection des officiers généraux eut lieu le jeudi après-midi et donna le résultat suivant, qui ne manquera pas de plaire aux fervents admirateurs de l'Alliance Nationale :

Président général : Jos. Contant ;

1^{er} Vice-Prés. général : L. A. Lavallée ;
2^e Vice-Prés. général : Dr E. Ostiguy ;
Secrétaire général : L. J. D. Papineau ;
Trésorier général : A. St-Cyr ;
Médecin en chef : Dr Théo. Cypihot ;
Aviseur légal : S. Beaudin C. R. ;
Directeurs : S. D. Vallières, Méd. Martineau, E. H. Godin, U. J. Ledoux, Dr A. G. H. Béïque ;
Auditeurs généraux : J. A. Mignault, O. Bourdon ;
Bureau médical : Dr C. A. Daigle, Dr J. H. Garceau ;
Commissaire ordonnateur : A. Chaussé ;
Introduit : D. A. Daigault.

A la clôture de l'élection, des remerciements chaleureux sont votés à l'unanimité aux officiers sortant de charge, puis l'on se donne rendez-vous en 1904, aux Trois-Rivières, lieu choisi par la convention pour la prochaine session régulière.

Voici la liste des personnes qui ont assisté à cette mémorable réunion :

BUREAU EXÉCUTIF

MM. H. Laporte, E. Paquet, L. A. Lavallée, L. J. D. Papineau, A. St-Cyr, Th. Cypihot, S. Beaudin, U. J. Ledoux, E. H. Godin, S. D. Vallières, E. Ostiguy, F. G. Crépeau.

AUTRES OFFICIERS

M. C. A. Daigle, M. Com. M.
M. O. Bourdon, auditeur général.
M. J. A. Trudel, C.O.G.
M. A. Chaussé, I.G.

EX-MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

MM. Jos. Contant, A. C. Décary, L. G. Lapointe, A. G. H. Béïque, E. J. Hébert, C. Duquette.

FONDATEURS

MM. J. B. Lalonde, G. Demers, G. E. Larin, J. W. Blanchet, J. A. Martin, J. B. A. Martin, J. B. Deschamps, P. Dubuc, N. Lapointe, Rév. R. C. Descary, A. C. A. Bissonnette, F. St-Germain, O. David, L. Z. Mathieu, H. Fauteux, L. Desjardins, G. N. Ducharme, A. Montbriand, J. U. Lalonde, A. Ladouceur.

DÉLÉGUÉS

Cercle St-Joseph : MM. Edr. Leduc, O. Bourdon ; Cercle Mont-Royal : Jos. Marcotte, J. A. H. Hébert, J. A. Ducharme ; Cercle Beauharnois : E. And. Leduc ; Cer-

cle Dorval : A. C. Décarv ; Cercle Ville-Marie : E. Z. Massicotte, R. Tourangeau ; Cercle Sacré Cœur : J. A. Lapiere ; Cercle Ste-Anne de B. : L. N. F. Cypihot ; Cercle St-Pierre : M. Havard, Méd. Martineau, L. J. O. Loranger, Ferd. Jeannotte, J. A. Mignault, A. Laramée, W. Lalonde ; Cercle Ste-Geneviève : Ald. Boileau ; Cercle St-Charles : Jos. Lussier, Jos. Pepin, Chs Duquette, L. A. Jacques, O. Crépeau, A. O. Galarneau ; Cercle Notre-Dame : Naz. Simoneau ; Cercle St Henri : J. A. O. Archambault, J. E. Perras, L. E. Bernard ; Cercle St-Jacques : E. Brossard ; Cercle St-André : J. E. Marcile ; Cercle St-Jérôme : Ls Labelle ; Cercle St-Médard : Osc. Bériaux ; Cercle Joliette : J. P. L. Ducharme ; Cercle Ste-Elisabeth : Jos. Gadoury ; Cercle St-Valier : Hub. Moisan, J. A. Marcoux ; Cercle Laval : Jules Cloutier ; Cercle St-Stanislas : Hor. Lalonde ; Cercle N.-D. de la Garde : Ant. Lalonde ; Cercle Larocque : L. S. Bourque ; Cercle St-Louis de Terrebonne : Par. Joubert ; Cercle Hochelaga : C. Dignard, J. H. Garceau ; Cercle Montcalm : Mag. Granger ; Cercle Pierreville : C. A. Gauvreau ; Cercle Saint-Ignace : A. Dauth ; Cercle Salaberry : D. A. Daignault ; Cercle St-Paul : M. Jojoin ; Cercle St-Vincent : Ph. Larivière ; Cercle St-Louis : Geo. Monette ; Cercle Ste-Martine : Guil. Gagnier ; Cercle St-Ephrem : P. Fafard ; Cercle Sagard : H. Pelletier ; Cercle Jacques-Cartier : Arth. Daoust, S. Beaudoin ; Cercle Saint-Guillaume : L. D. Frigault, L. D. Vanasse ; Cercle Jeanne-d'Arc : C. A. Daigle, Alc. Chaussé, Vict. Martineau, J. E. Pilon, A. Favreau ; Cercle Maisonneuve : Nap. Fortin, I. Laviolette ; Cercle N.-D. de Hull : H. Charlebois, T. P. Sabourin ; Cercle St-Hyacinthe : A. Bourgault, U. Beaunoyer, Jos. Godbout, L. A. Breton ; Cercle St-Pie : L. J. Tétrault ; Cercle St-Georges : Ad. Desilets ; Cercle Charlemagne : S. D. Vallières ; Cercle St-Aimé : Jos. Pepin ; Cercle Bourget : A. Dalpé, L. A. Gélinas, T. A. Gauthier ; Cercle St-Luc : A. G. H. Bélique, J. L. Mazurette, H. Jasmin ; Cercle Ste-Rose : J. E. E. Léonard ; Cercle Richelieu : A. E. J. Bissonnette, P. Bonhomme, Arth. Gagnon ; Cercle St-Bernard : A. P. Vanasse ; Cercle Saint-Rémi : Alph. Renaud ; Cercle Champlain : Em. Hébert ; Cercle Delormier : J. N. E. Gélinas, G. D. Bourret, E. N. Hébert, F. C. Laberge ; Cercle St-Valentin : Ls St-Hilaire ; Cercle St-Eusébe : J. A. Ranger ; Cercle N.-D. de Granby : Ed. Duhamel, A. Mathieu ; Cercle St-Auguste : Ad. Sénécal ; Cercle Garneau : J. A. Long, Jos. Labelle ; Cercle St-Lambert : Rév. F. X. Rabeau ; Cercle Duvernay : J. B. Bonhomme ; Cercle Trifluvium : J. B. M. Barthe ; Cercle Saint-Edouard : J. T. Ledoux ; Cercle Olier : J. L. Chalifoux ; Cercle St-Sauveur : Oct. Vézina ; Cercle Masson : Rév. J. B. Routhier ; Cercle Bruchési : Z. Comtois ; Cercle St-Evariste : J. A. Dal-laire ; Cercle Chambly : Jos. Trudeau ; Cercle Belœil : P. A. Jojoin ; Cercle Ste-Marie : J. S. Teasdale, Jos. Marois, A. Bourbonnière, E. Germain ; Cercle Chénier : Chs Gaulin, Eus. Beaudoin ; Cercle St-Jean-Baptiste : Noé Leclerc ; Cercle Leclerc : Jos. Jetté ; Cercle Verdun : Ls Trudeau ; Cercle Ste-Scholastique : Jos. Fortier ; Cercle Dollard : J. O. Duquette ; Cercle St-Louis de Gonzague : H. Lepage ; Cercle Lachesnaye : A. Blondeau.

Amendements aux Statuts

PROJETS PROPOSÉS PAR LE BUREAU EXÉCUTIF
ET ADOPTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALLIANCE NATIONALE A SA
DERNIÈRE RÉUNION

PROJET No 1

CONSEIL GÉNÉRAL

Entré en vigueur au moment de son adoption.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 54.—En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article : " Les officiers et les membres du Conseil Général qui n'ont pas signé le " Registre des présences à la Session " ne peuvent être admis à y siéger que sur le rapport du comité des Lettres de créance."

ART. 304.—En ajoutant à la fin de cet article le paragraphe suivant : " 1o Celui qui usurpe ou qui tente d'usurper les fonctions ou le mandat d'officier ou de délégué, et celui qui favorise soiemment cette usurpation, et l'officier ou le membre du Conseil Général qui donne ou tente de donner un plus grand nombre de votes que celui auquel il a droit."

ART. 371.—En remplaçant les mots " après leur adoption " par " de la date de l'ouverture de la session."

PROJET No 2

CORRECTION DE TERMES, FORMALITÉS, ETC.

Entrant en vigueur le 26 octobre 1902.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 9.—En retranchant dans le deuxième pa-

rapraphe tous les mots après "Société" et en les remplaçant par les suivants : "Cependant si ce membre compte au moins trois ans de sociétariat, il peut continuer à être membre participant, en payant mensuellement un supplément de contributions égal au taux de ses contributions régulières aux termes des articles 180 et 181. Dans ce cas, il est tenu de donner les avis requis par l'article 9 B, dans les conditions et sous les peines édictées dans cet article. Les prescriptions de l'article 9 C lui sont également applicables."

ART. 10.—En abrogeant le paragraphe "1" et le remplaçant par le suivant : "En faire la demande aux termes de la carte de présentation, formule No 1."

ART. 11.—En remplaçant le mot "candidat" par le mot "aspirant."

ART. 12.—En remplaçant les mots "accepté comme candidat" par "inscrit sur la liste des candidats."

ART. 14.—En intercalant après le mot "pour" les mots "(1) souscrire une demande d'admission aux termes de la formule No 1 A, (2)."

ART. 29.—En ajoutant à la fin de cet article les mots "et un livret de reçus sur lequel sont inscrits successivement les paiements qu'ils effectuent. A défaut de livret, les livres tenus par le Secrétaire-financier font foi des versements."

ART. 115.—Abrogé.

ART. 150.—En retranchant dans le quatrième paragraphe les mots "un rapport des deniers qu'il a perçus pendant le mois précédent pour le compte du Conseil Général" et en les remplaçant par ceux-ci : "le rapport mensuel de ce mois, tel que requis par les articles 214 et 216."

ART 158.—En intercalant après les mots "en raison" ceux-ci : "de l'établissement de son domicile en dehors de la circonscription de visite."

ART. 161.—En remplaçant dans cet article les mots "avec l'autorisation du Président Général ou de son représentant" par les suivants : "par le Président Général ou le Bureau Exécutif."

ART. 174. — 1o En retranchant les mots suivants : "et avoir soin de la faire consigner et parapher sur le livret de reçus."

2o En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article : "Se servir exclusivement pour les fins qui leur sont propres des formules imprimées en usage et fournies aux cercles et aux bureaux de perception par le Conseil Général ou le Bureau Exécutif, pour mutation de certificat, demande de réintégration, réclamation d'indemnité et autres objets."

ART. 214 — 1o En retranchant tous les mots depuis "b" jusqu'à "(2)" et les remplaçant par : "Les sommes dues au Conseil Général pour honoraires d'enregistrement, de mutation de certificat, de diplômes et de revision d'examen et pour fournitures et autres objets."

2o En ajoutant à la fin du paragraphe "1" les mots suivants : "(3) en janvier et en juillet, le montant de la rétribution pour les membres en règle le premier jour du mois correspondant."

ART. 215.—En remplaçant le texte de cet article par le suivant : "Dans le cours des six premiers jours du mois, lors de l'achèvement du rapport mensuel le Trésorier du cercle remet au Secrétaire financier, en la manière déterminée par l'article 218, la somme due au Conseil Général, aux termes de ce rapport."

ART. 216.—1o En remplaçant les mots "sans délai" par "le ou avant le neuf du mois."

2o En remplaçant les mots "la provenance de ces recettes" par "l'objet de cette remise."

ART. 217.—En remplaçant le texte de cet article par celui-ci : "Les remises et les rapports mensuels ainsi que les rapports annuels insuffisants, incomplets ou irréguliers peuvent être refusés par le Secrétaire général. L'acceptation, toutefois, par celui-ci, de ces remises et rapports mensuels ne dispense pas le cercle de l'obligation de les compléter ou parfaire, par ses rapports ou remises du mois suivant, ou autrement s'il en est requis."

ART. 218.—En remplaçant au commencement de cet article les mots "la transmission au Secrétaire général des fonds perçus pour le" par "Toute transmission de fonds au."

ART. 230.—En retranchant les mots "dans les trente premiers jours de décembre" et en intercalant après le mot "général" les mots "avant le dix janvier suivant."

ART. 242.—Abrogé.

ART. 317.—1o En remplaçant le texte du paragraphe "4" par celui-ci : "S'il est négligent ou refuse de transmettre au Conseil Général dans les conditions, en la manière et au temps déterminés par les statuts leurs remises et rapports mensuels ou leurs rapports annuels."

2o En ajoutant au paragraphe "9" les mots : "ou s'ils négligent ou refusent de payer aux autres cercles ce qui est dû à ces deniers aux termes des statuts."

ART. 324.—En remplaçant cet article par celui-ci : "Les membres d'un cercle suspendu ou diéssous deviennent de droit membres détachés. La réintégration du cercle a pour effet de soumettre à nouveau ses membres à sa juridiction et leur fait perdre leur qualité de membres détachés, à moins qu'ils n'aient été agrégés à un autre cercle dans l'intervalle, affiliés à un bureau de perception ou qu'ils ne signifient au Président Général leur intention de conserver leur état de membres détachés."

Le Conseil Général ou le Bureau Exécutif peut constituer en bureau de perception, avec force obligatoire, les membres des cercles diéssous."

ART. 325.—En remplaçant cet article par le suivant : "Les membres d'un cercle suspendu versant au Conseil Général, à titre de dépôt pour leur cercle, les arriérés dus à celui-ci et leurs contributions à la caisse locale des malades, sommes qui sont remises au cercle lors de sa réintégration; ils payent au Conseil Général, pour sa caisse générale, une cotisation mensuelle de 25 centins, à compter de la date de la publication de la suspension de ce cercle dans la Revue."

Avant de faire cette publication, le Secrétaire général doit donner avis de la suspension au Substitut du cercle en défaut."

ART. 359.—En remplaçant le texte de cet article par ce qui suit : "Un cercle dont les Lettres Patentes sont suspendues peut être réintégré lorsque la cause de la suspension a cessé."

PROJET No 3

QUESTIONS DE FINANCE

Entrant en vigueur le 26 octobre 1902.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 103.—En retranchant dans le paragraphe "3" les mots après "d'entrée" et en les remplaçant par les suivants : "d'après les taux établis à l'article 176."

ART. 110.—En changeant dans le paragraphe "A" de cet article les chiffres "75" par "25".

ART. 152.—En retranchant dans le quatrième paragraphe les mots : "\$1.50 pour tout examen médical, cet honoraire est réduit à \$1.00 pour les fondateurs du cercle (2)." et en y substituant les mots : "un honoraire d'examen, pour tout examen médical effectué, d'après les taux suivants : \$1.50 si le certificat de dotation demandé est de \$500 ou \$1000, \$2 si le certificat demandé est de \$200 ou \$300; ces honoraires sont diminués de cinquante centins chacun pour les fondateurs des cercles; (2) un honoraire de \$1 pour un examen subi dans le cas de réintégration, d'inscription à la caisse des malades ou autres objets, (3).

ART. 163.—En remplaçant le texte de cet article par le suivant : "Avant d'entrer en fonction, les Secrétaires financiers et les Trésoriers doivent fournir un cautionnement, au Conseil Général, aux frais du cercle, en garantie de la fidèle exécution de leurs devoirs, au moyen d'une police de garantie dans une compagnie choisie ou agréée par le Conseil Général.

Les chiffres de ces cautionnements sont déterminés comme suit d'après le nombre des membres en règle, dans le cercle, le premier jour du mois pendant lequel ils sont fournis :

Nombre de membres.	Sec.-Fin.	Trésorier.
Moins de 50.....	\$100	\$200
De 50 à 100.....	200	400
De 100 à 200.....	400	600
200 et plus.....	500	750

Ces polices sont faites payables en entier au Conseil Général, lequel est substitué aux droits des cercles pour les fins de recouvrement de cette assurance, nonobstant toute disposition contraire des statuts. Le Conseil Général est tenu toutefois de remettre aux cercles la part leur afférent dans la somme recouvrée de l'assurance. Les frais encourus pour faire ce recouvrement sont à la charge des cercles et du Conseil Général dans la proportion de leurs intérêts respectifs."

ART. 164.—En remplaçant le texte de cet article par le suivant : "Le Président Général peut

requérir ou accepter, au lieu de la police de garantie, un cautionnement aux termes de la formule No 14 et aux conditions établies par l'article précédent. Ce cautionnement doit être approuvé du cercle, préalablement à son acceptation par le Président Général.

ART. 178 et 179.—Abrogés.

ART. 185.—En remplaçant le mot "\$2" par : "\$1 par \$1000 d'assurance sur la vie."

ART. 198.—En retranchant la dernière phrase de cet article et en y ajoutant ce qui suit : "Les membres détachés et les membres affiliés à un bureau de réception, font ces mêmes versements entre les mains du Secrétaire général ou d'un percepteur dûment autorisé par le Bureau Exécutif.

Les membres qui effectuent ainsi leurs versements directement entre les mains du Secrétaire général, payent une cotisation mensuelle de vingt-cinq centins, destinée à la caisse générale du Conseil Général."

ART. 213.—1o En ajoutant les mots suivants à la fin du paragraphe "1" : "émises avant le 1er septembre 1902"

2o En substituant au texte du paragraphe "c" les mots suivants : "Des honoraires de révision d'examen (à 50 centins chacun) pour les certificats d'examen médical révisés des candidats refusés ou non admis dans les soixante jours qui ont suivi la date de la révision de leur examen, et pour réintégration, augmentation de dotation et inscription à la caisse centrale des malades."

3o En ajoutant après le paragraphe "c" le paragraphe suivant : "(d) Le droit d'octroi des Lettres Patentes."

ART. 226.—En retranchant les mots : "non grevés des propriétés données" et en les remplaçant par : "des immeubles non grevés donnés."

ART. 243.—En remplaçant le texte de cet article par ce qui suit : "Les fonds de la caisse de dotation et ceux des caisses des malades ne peuvent être employés, en aucun cas, pour d'autres fins que celles auxquelles ils sont destinés par les statuts.

PROJET No 5

CONSEIL GÉNÉRAL ET APPELS

Entrant en vigueur le 26 octobre 1902.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 33.—En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article : "Dans tous les cas, un cercle a droit à au moins un délégué, quel que soit son effectif."

ART. 55.—En ajoutant à la fin de cet article le paragraphe suivant : "Les cercles peuvent se faire représenter par des substitués aux délégués qui remplissent le mandat et le devoir de délégué au cas de vacance aux termes de l'article 158. La préférence est accordée à ceux d'entre eux qui ont obtenu à leur élection, le plus grand nombre de suffrages. La lettre de créance qui les accreditte, doit constater le fait et la cause de la vacance ou des vacances qu'ils remplissent."

ART. 135.—En intercalant après le mot “délégués” les mots : “et les substitués de ces derniers, en nombre égal.”

ART. 135 A et 135 B.—En intercalant ces articles après l'article 135 :

ART. 135 A.—“L'élection des délégués et celle des substitués se font séparément et en la manière déterminée pour les directeurs à l'article 70 A.”

ART. 135 B.—“Les cercles fondés dans un état ou dans une province, autre que la Province de Québec, peuvent s'unir pour faire le choix des délégués ou des substitués pour les représenter. Leur représentation dans ce cas est basée sur le nombre de membres en règle qu'ils possèdent collectivement. La lettre de créance qui accrédite ces délégués, doit être signée des Présidents et Secrétaires archivistes de chacun des cercles qu'ils représentent.”

ART. 348 A.—En ajoutant à la fin de cet article : “Toutefois lorsqu'il s'agit d'une décision administrative rendue par un cercle, sur une question de sa compétence, le recours aux tribunaux civils sera admissible à l'expiration d'un terme de quatre mois, à compter de la date à laquelle le Président Général ou le Bureau Exécutif aura été régulièrement saisi de la question.”

ART. 350.—1o En ajoutant à la fin du deuxième paragraphe les mots : “ou au Représentant du Président Général.”

2o En retranchant le troisième et le quatrième paragraphe et en y substituant celui-ci : “Du Cercle ou du Représentant du Président Général au Président Général ou au Bureau Exécutif.”

ART. 352.—En retranchant tous les mots après “procédures.”

PROJET No 6

ORGANISATEUR GÉNÉRAL

Entré en vigueur au moment de son adoption.

Il est unanimement résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 58.—En remplaçant les mots suivants : “Et l'Organisateur Général, avec voix consultative seulement, et sous le contrôle du Bureau Exécutif” par les suivants : “Le dernier Président Général sorti de charge en fait aussi partie de droit.”

ART. 84 A.—Abrogé.

ART. 100.—En retranchant les mots : “Par l'Organisateur Général, ou” et en intercalant après le mot “agissant” les mots : “comme organisateurs.”

PROJET No 7

MALADIE — INVALIDITÉ — DÉCÈS

Entrant en vigueur le 26 octobre 1902.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 208.—En ajoutant à la fin de cet article

les mots : “Par la création d'une caisse locale des malades, le cercle assume les obligations et les responsabilités encourues envers ses membres par le Conseil Général, pour cause de maladie.”

ART. 211.—En remplaçant dans la deuxième colonne du tableau les mots “cinq premières années” par “six premières années” et dans la troisième colonne les mots “cinquième jusqu'à la fin de la dixième année” par “septième année jusqu'à la fin de la douzième année”

ART. 250.—En remplaçant les mots “à moins de décision contraire” par ceux-ci : “à moins de décision contraire de l'autorité qui prononce sur les demandes d'inscription.”

ART. 253, 254, 254 A et 255.—1o En détachant de l'article 253 le texte des deux derniers paragraphes pour en former l'article 254 A, lequel sera intercalé après l'article 254, et en remplaçant dans cet article les mots “trois mois” par les mots “5 mois.”

2o En substituant le texte de l'article 255 à celui de l'article 254 et le texte de ce dernier article à celui de l'article 255.

ART. 256.—En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article : “Le Conseil Général peut aussi décréter une diminution d'indemnité pour les membres d'un bureau de perception ou d'un cercle, inscrits à la caisse centrale des malades, lorsque le capital net au crédit de ce bureau de perception ou de ce cercle à la caisse centrale des malades ne représente pas la réserve requise et qu'il n'ait pas lieu de croire que cet état de chose résulte d'une cause purement accidentelle.”

ART. 258.—1o En retranchant dans cet article les mots suivants : (a) “Celui qui est rencontré hors de chez lui sans en avoir reçu du médecin l'autorisation par écrit, autorisation qui, pour être valable, doit être renouvelée toutes les semaines et visée par le Président dans les cercles et le Président du Comité de Surveillance dans les bureaux de perception et celui qui, dans ce cas, n'indique pas l'endroit où il se rend, s'il sort à l'heure des visites ;” (b) “Celui qui souffre d'une maladie chronique dont il était atteint lors de son inscription première ;” (c) “Celui qui a donné avis de réclamation de l'indemnité accordée aux invalides.”

2o En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de cet article : “Un sociétaire malade à qui le médecin permet de sortir dans l'intérêt de sa santé, doit obtenir de celui-ci une autorisation par écrit à cet effet. Cette autorisation doit, pour être valable, être renouvelée chaque semaine et remise au Secrétaire archiviste par les membres des cercles et au Percepteur par les membres des bureaux de perception, dans les deux jours suivant la date à laquelle elle est donnée. Le défaut de remplir cette obligation rend le sociétaire malade inhabile à réclamer l'indemnité de maladie. Si cette autorisation est signée par un médecin autre que le médecin du cercle ou du bureau de perception, elle peut être soumise à cet officier, qui a le pouvoir d'en restreindre l'étendue. Dans ce cas, le sociétaire malade est tenu de se conformer à cette décision sous peine de déchéance.”

Section IV du Chapitre III du Titre Sixième. En retranchant dans le titre de cette section, les mots après "paiement" et en les remplaçant par ceux-ci : "aux bénéficiaires."

ART. 270.—1o En retranchant dans le paragraphe "1" les mots "névrose constitutionnelle."

2o En intercalant dans le paragraphe "3", après le mot "héritiers", les mots : ("sous la réserve des dispositions légales en vigueur sur la matière dans les états ou provinces où le membre a fixé son domicile.")

ART. 286.—En remplaçant le premier mot de cet article par les mots suivants : "Sur réception d'un avis de réclamation aux termes de la formule No 7, 1e."

ART. 287.—En ajoutant à la fin de cet article, les mots : " Dans ce dernier cas, le Secrétaire général doit lui donner avis de sa radiation quinze jours avant l'expiration de son stage."

ART. 288.—En remplaçant le chiffre "30" par le chiffre "60."

ART. 289 A.—En intercalant cet article après l'article 289, savoir : "Il y a lieu à remboursement du montant payé à un membre par la caisse des malades, pour indemnité de maladie depuis la date de son inscription sur la liste des postulants admis à subir l'épreuve finale pour bénéfice d'invalidité, si ce membre est déclaré invalide à l'expiration du stage ou s'il dépose pendant ce stage. Dans ce cas, le Conseil Général est autorisé à distraire de la somme due sur le certificat de dotation, la somme nécessaire pour effectuer ce remboursement. Le cercle doit produire en temps utile les pièces justificatives établissant sa réclamation."

ART. 295.—En remplaçant les mots "deux mois" par "30 jours."

ART. 296.—1o En remplaçant les mots "au cercle, sous deux mois," par "au Conseil Général sous 30 jours, après les avoir communiqués au cercle pour examen."

2o En remplaçant le paragraphe "3" par "un certificat de médecin constatant la nature et la cause de la maladie ou de l'accident auquel il a succombé, aux termes de la pièce "B" de la formule No 6."

3o En ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'article : "Ils doivent aussi fournir toute information supplémentaire requise par le Bureau Exécutif."

ART. 297.—En substituant ce qui suit au texte de cet article : " Sur réception des pièces mentionnées à l'article précédent, le Président les soumet diligemment au cercle, en assemblée régulière ou extraordinaire, après en avoir fait donner avis aux membres. La preuve de réclamation est préparée à cette assemblée sur un exemplaire de la formule No 6. Les membres doivent s'assurer de la véracité et de l'exactitude des faits relatés dans cette pièce, en référant aux livres du Secrétaire financier et aux archives et en prenant toutes les informations que le cas requiert. A la clôture de l'enquête, le Président soumet au cercle la ques-

tion suivante : " la preuve de réclamation qui vient d'être lue sera-t-elle certifiée comme étant vraie et exacte ? " Le vote sur cette question est inscrit nominativement au procès verbal de l'assemblée par "oui" et "non", de manière à faire voir distinctement les noms des votants. Le cercle transmet la "Preuve de réclamation" et copie de ses délibérations sur la matière au Conseil Général ; et les ayants-droit expédient à celui-ci les pièces qu'ils ont soumises au cercle."

ART. 299.—En intercalant après le mot "Exécutif", dans la deuxième ligne, les mots : "les pièces requises par l'article 296 et"

PROJET No 8

BUREAUX DE PERCEPTION

Entrant en vigueur le 26 octobre 1902.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

ART. 384.—En abrogeant le dernier paragraphe de cet article.

ART. 385.—1o En remplaçant "\$4.50" par "\$3", "\$5.50" par "\$4", "\$8.50" par "\$7" et "\$11.50" par "\$10."

2o En ajoutant à la fin de cet article les mots : "Les candidats pour admission et les membres qui subissent l'examen médical pour obtenir un supplément de dotation, leur réintégration ou l'inscription à la caisse des malades, payent au médecin examinateur l'honoraire d'examen médical établi par l'article 152 et au Conseil Général, l'honoraire de revision d'examen (50 centins)."

ART. 387.—En retranchant les mots : "Le Percepteur est nommé par le Conseil Général. Il est soumis aux mêmes" et en les remplaçant par : "Le Percepteur est nommé par le Comité de Surveillance ; néanmoins il ne peut entrer en fonction avant que son cautionnement ait été accepté du Président Général. Il est soumis aux mêmes conditions,"

2o En intercalant après le deuxième paragraphe les mots "Il produit mensuellement, le duplicata de son rapport mensuel au Comité de Surveillance, indiquant en même temps la date de l'expédition de ce rapport au Conseil Général et de la remise qu'il comporte."

ART. 391.—En remplaçant les mots "\$2.00 pour honoraire d'examen médical, y compris la revision", dans le dernier paragraphe, par "50 centins pour honoraire de revision."

ART. 393.—En ajoutant à la fin de cet article : "par le Président Général et le Secrétaire général, sous la réserve toutefois du droit de veto établi par l'article 17."

ART. 399.—En intercalant cet article après l'article 398. "Le bureau de perception qui néglige ou refuse de transmettre au Secrétaire général dans les conditions, en la manière et au temps prescrits par les Statuts, ses remises ou ses rapports mensuels doit payer au Conseil Général une amende de un dollar ; si la faute se prolonge jus-

qu'au dernier jour du mois, une amende de 25 centins par membre en règle, et la même amende pour chaque mois ou fraction de mois de retard additionnel. Cette amende est payée par les membres constituant le bureau, par parts égales."

PROJETS PROPOSÉS PAR DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL, TELS QU'ADOPTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL APRÈS MODIFICATION

Entrant en vigueur le 26 octobre 1902.

Dont le texte avait été déposé entre les mains du Secrétaire général par les délégués suivants et qui ont été adoptés par le Conseil Général à sa dernière session.

Il est résolu d'amender les Statuts comme suit :

1o—Par M. Alcide Chaussé, Introduceur général.

ART 40.—Remplacer les chiffres "30" (jours) par "60."

ART. 135.—1o En retranchant dans la première ligne les mots "et des délégués" et dans la deuxième ligne "celle des officiers."

2o En ajoutant après le mot "juillet" les mots suivants : "qui précède la réunion régulière du Conseil Général."

2o—Par M. A. E. J. Bissonnet, délégué du cercle Richelieu, No 102.

ART. 369.—1o En ajoutant après les mots "Conseil Général" les mots suivants : "ou tout cercle."

2o En remplaçant dans la 3ième ligne les mots "15 jours" par "2 mois."

3o En ajoutant ce qui suit à la fin de cet article : "Ce dernier doit sans délai faire imprimer ces projets ou propositions d'amendements, et en expédier deux exemplaires à chaque cercle un mois au moins avant la session où ces amendements devront être présentés.

Ne peuvent être soumis à la considération du Conseil Général en session que les amendements qui sont présentés après les formalités ci-dessus."

Rapport du Concours de Divination

Sur le chiffre de la Réserve de la Caisse de dotation au 1er août 1902

Montant de la réserve au 1er août 1902 : \$291,257.55

MEMBRES.	CERCLES.		REPPONSES.	PRIX.
	NOMS	NOS.		
Salomon Beaudoin	Jacques-Cartier	49	\$291,239.00	\$25.
J. H. Gagneau	Hochelaga	29	291,225.56	15.
J. Cornoyer	"	"	291,222.00	10.
C. Dignard	"	"	291,210.00	10.
G. D. Bourret	Deloimier	112	291,305.67	5.
J. L. Mazurette	St-Luc	90	291,200.00	5.
E. Z. Massicotte	Ville-Marie	5	291,191.92	5.
Damase Lacroix	Hochelaga	29	291,128.00	5.
Avila Roy	"	"	291,120.00	5.
A. Rivet	"	"	291,115.42	1.
H. Lafond	"	"	291,400.00	1.
M. Tremblay	"	"	291,105.00	1.
Adrien Biron	"	"	291,100.00	1.
H. Jasmin	St-Luc	90	291,036.00	1.
Cynas Gauthier	Hochelaga	29	291,026.33	1.
H. Thibault	"	"	291,500.00	1.
D. Paris	"	"	291,500.00	1.
W. Desjardins	"	"	291,000.80	1.
E. Provost	St-Marie	146	290,989.11	1.
Jos. Lussier	St-Charles	10	291,567.72	1.
A. Dupuis	Hochelaga	29	291,666.00	1.
E. F. Roy	St-Flavien	147	290,830.00	1.
Moïse Jean	Hochelaga	29	291,710.00	1.
F. Lambert	"	"	291,750.00	1.

ETAT FINANCIER

Au 31 Juillet 1902

CAISSE DE DOTATION**RECETTES**

Balance au 30 juin 1902.....	\$283,919.99
Produit des contributions.....	9,208.09
Intérêts.....	4,127.87
	<u>\$297,255.95</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires de feu Procule Doucet, de Coteau Station....	\$ 1,000.00
Par bénéficiaires de feu J. O. Vérina, de Québec.....	2,000.00
Par bénéficiaires de feu Hon. F. G. M. Deschênes, de Québec.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu P. T. Desjardins, N.P., de Hull.....	1,000.00
Par bénéficiaires d'invalidité Ferd. Guénard, de Montréal.....	500.00
Par frais examens invalides.....	38.00
Par Caisse Générale 5%.....	460.40
<i>Par balance au 31 juillet 1902.</i>	<i>291,257.55</i>
	<u>\$297,255.95</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES**RECETTES**

Balance au 30 juin 1902.....	\$ 3,378.91
Produit des contributions.....	278.18
Réserve.....	4.70
	<u>\$ 3,661.79</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires Alph. Charland (Cl. St-Flavien, No 141).....	\$ 11.42
Par bénéficiaires Jos. Desharnais (B.P. St-Félix, No 12).....	17.71
Par bénéficiaires Arthur Rivard (B. P. des Grondines, No 43).....	17.15
Par bénéficiaires Jos. Bergeron (Cl. St-Frédéric, No 75).....	18.85
Par bénéficiaires W. Chartrand (B. P. Ste-Agathe, No 29).....	12.00
Par bénéficiaires Aimé Roy (B. P. Moose Park, No 47).....	19.43
Par bénéficiaires Nap. Veillet (Cl. Ste-Thècle, No 147).....	15.43
Par bénéficiaires P. Lapointe (B.P. Batiscan, No 38).....	8.00
Par bénéficiaires Ad. Turgeon (Cl. Lévis, No 109).....	14.28
Par bénéficiaires Arthur Demers (Cl. Lévis, No 109).....	5.71

Par bénéficiaires André Séguin (Cl. Lévis No 109).....	14.28
Par Cl. Lartigue, No 150 (capital net versé à Cs. L. des Mades).....	131.98
Par Caisse Générale 5%.....	13.91
Par balance au 31 juillet 1902...	3,361.64
	<u>\$ 3,661.79</u>

CAISSE GÉNÉRALE**RECETTES**

A 5% des contributions.....	\$ 474.31
A Rétribution semi-annuelle....	4,008.50
A Honoraires d'enregistrement..	763.00
A Honoraires revision d'examens et mutation.....	54.50
A Revue.....	82.00
A Fournitures.....	79.29
A Divers.....	48.75
A Droit d'inscription Cs. C. des Malades.....	20.50
	<u>\$ 5,530.85</u>
A Balance au 1er juillet 1902...	8.70
	<u>\$ 5,539.55</u>

DÉBOURSÉS

Par Fournitures.....	\$ 83.00
Par Inspection et propagande..	160.20
Par Entretien du bureau :	
Salaires d'officiers, employés..	627.57
Revision d'examens.....	182.00
Loyer.....	4.50
Luminaire.....	2.00
Poste, express et téléphone...	38.90
Papeterie.....	26.03
Divers.....	25.70
Mobilier.....	30.90
Par Inspecteur, frais voyages et salaire.....	135.17
Par Diplômes et certificats....	90.00
Par Examens.....	26.00
Par Caisse d'Epargne des Cl. bal., remboursement, prêt....	740.27
Par Divers.....	139.90
Par Revue.....	173.65
	<u>\$ 2,485.79</u>
Par Balance au 31 juillet 1902..	3,053.76
	<u>\$ 5,539.55</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse Dotation.....	\$291,257.55
Balance Caisse Générale.....	3,053.76
Balance Caisse Centrale des Malades.....	3,361.64
Balance Caisse d'Epargne.....	6,083.94
	<u>\$303,756.89</u>

PLACEMENT DES FONDS	
Fabriques.....	\$ 9,900.00
Corporation Episcopale.....	1,400.00
Municipalités Scolaires.....	5,939.40
Municipalités.....	52,440.00
Prêts hypothécaires.....	218,250.00
Banques d'Hochelega et Provinciale du Canada.....	16,010.85
En mains.....	86.30
	<u>\$304,026.55</u>
Cercles, etc. — Surplus de remi-	

ses non couvertes par les rap-
ports mensuels, etc..... 260.66
\$303,756.89

Montréal, 31 juillet 1902.

En foi de quoi nous avons signés,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.
ALFRED ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON,
J. A. MIGNAULT, } *Auditeurs.*

CERCLES SUSPENDUS

Le 1er de..... courant, pour défaut de transmission avant cette date des remises et rapports mensuels suivants :

CERCLES		RAPPORTS NON TRANSMIS	AMENDES
NOMS	No.		

CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		DATE
NOMS	No.	
	162	

MORTALITÉ

No 212 — ODILON LABERGE, 24 ans, admis dans le cercle Salaberry, No 34, le 27 juillet 1901, est décédé à Valleyfield, le 3 avril 1902. Cause : *Accident.*

Bénéficiaire : Napoléon Laberge, père, \$1 000.

No 213 — ALBERT DUFRESNE, 21 ans, admis dans le cercle Delorimier, No 112, le 27 septembre 1900, est décédé à Maisonneuve le 23 mai 1902. Cause : *Albuminurie et insuffisance cardiaque.*

Bénéficiaires : Héritiers légaux, \$1,000.

No 214 — EPHREM DUROCHER, 54 ans, admis dans le cercle St-Jean, No 78, le 29 mai 1895, est décédé à Iberville, le 28 mai 1902. Cause : *Cachexie.*

Bénéficiaire : Hermine Moreau, épouse, \$1,000.

No 215 — ALBERT HAINAULT, 24 ans, admis dans le cercle St-Stanislas, No 22, le 30 janvier 1901, est décédé à Valleyfield, le 25 juin 1902. Cause : *Méningite.*

Bénéficiaire : Cyrille Hainault, père, \$1,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb. P.G., C. U. Ouellette 30 Silby, Westmount; Prés., Edouard Leduc jr, 286 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232½ St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb.P.G., J. A. Naud, 330 Delisle; Prés., Jos. Marcotte, 241 Atwater; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelleu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb.P.G., Jos. Deslauriers; Prés., Oscar Leduc; S.A., J. E. Larichelière; S.F., André Leduc, Md.E., A. T. Côté. Réunions, 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

Sb.P.G. Jos. B. Lefebvre, Summerlee; Prés. Georges Tar-
dif; S. A., D. Rouse; S. F., R. Lefebvre, Ste Marthe; Md.E.,
P. A. Valois (Lachine). Réunions, 1er et 3e mardis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G. Raoul Tourangeau, 626 St-Antoine, St-Henri; Prés.
Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S. A., E. Z. Massicotte, 161
Coursol, Ste-Cunégonde; S. F., Ed. Sawyer, 127 Queenel, Ste-Cu-
négonde; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et
4e mardis, salle Raby, 96 rue Fulford.

No 6—CERCLE SACRE-COEUR, Montréal

Sb. P. G. O. Ricard, 1001 Ontario; Prés., S. Beauchamp, 21
Parquer; S. A., A. Chevalier, 215 St-André; S. F., A. L. Du-
pont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapierre, 290 Plessis. Réunions,
2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Coeur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G. Chs Laurendeau; Prés. Dr H. Valois; S. A., M. C.
Bezner; S. F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions,
3e mercredi, 71 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., P. Lamontagne, 000 Dorchester; Prés. M. Havard,
233 Ste-Elisabeth; S. A., W. Lalonde, 225 Visitation; S. F., J.
A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation.
Réunions, 2e et 4e mardis, salle Gareau, 119 Maisonneuve.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co Jacques-Cartier

Sb. P. G., A. Z. Liberman; Prés. Tel. St-Pierre; S. A., Aldé-
ric Boileau; S. F., Arz. Liberman; Md. E., D. Ladouceur.
Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare
Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

Chapelain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon. Rv. Jos.
Bonin, 267 Centre; Sb.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc;
Prés. Jos. Lussier, 44a Larivière; S. A., N. Bellin, 13 Chateauguay;
S. F., S. Laprade, 397 Centre; Md.E., L. N. Delorme,
347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167
Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

Sb. P. G., J. E. Noisue, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G.
Demers, 2153 Notre-Dame; S. A. et S. F., Régis Bélanger, 508 St
Antoine, Ste Cunégonde; Md. E., Dr T. Bolduc, 2164 Notre-
Dame. Réunions, 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb. P. G., T. Loisel, 41 Metcalfe; Prés., S. Letourneau,
1900 St-Jacques; S. A., J. E. Ferras, 358 Notre-Dame; S. F., P. G.
Poirier, 43 Saint-Pierre; Md.E., J. O. Archambault, 3597
Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, Salle Beaudoin, 3663
Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

Sb.P.G., Etienne Roby, 50b Ave Laval; Prés., L. A. Lavallée,
170 Parc La Fontaine; S. A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S. F.,
J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367
St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au
No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot

Sb. P. G., L. H. Gauvin; Prés., L. Lajoie; S. A., J. M.
Bordua; S. F., J. E. Marcile; Md.E., F. H. Daigneault. Réun-
tions 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcile.

No 15—CERCLE ST-JEROME

Sb.P.G., Narcisse Béliste; Prés., Charles Godmer; S. A.,
Louis Labelle; S. F., D. Alphée Labelle; Md.E., F. P. Vanier.
Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis
Labelle.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sb.P.G., Louis Doucet; Prés., Pierre Doucet; S. A., H. E.
Smith; S. F., J. A. Lippe; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions,
4e dimanche, salle publique.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

Sb.P.G., A. Fontaine; Prés., J. Adolphe Renaud; S. A., S.
All. Lavallée; S. F., A. Guibault; Md.E., J. C. Bernard.
Réunions, 2e et 4e jeudis, au bureau de MM. Renaud & Gui-
bault, 50 Notre-Dame.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sb.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S. A., Eug. Ga-
doury; S. F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions,
dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Chapelain, l'abbé A. Gauvreau; Sb.P.G., H. Moisan, 578 St-
Valier; Prés., G. Lajaneuse, 92 Bédard; S. A., Arthur Deva-
neuse, 6332 St-Valier; S. F., F. Blouin, 37, 566 St-Valier; Md.E.,
J. A. Maroux, 628 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du
mois, Salle Moisan.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

Sb.P.G., J. A. Marier, 236 du Roi; Prés., L. A. Beaulieu, 89
Victoria; S. A., J. A. Bélanger, Jr, 52 Scott; S. F., J. Clou-
ier, 77 St-Joachim; Md.E., J. Guérand, 189 Desfossez. Réunions,
e et 4e dimanches du mois, Salle Patoine, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sb.P.G. Th. Durbin; Prés., H. Lalonde; S. A., Esdras Ray-
mond; S. F. et Md.E., Louis Legault. Assemblées, dernier ven-
dredi du mois, salle Legault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

Sb.P.G., Révd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.
A., W. Pilon; S. F., J. Daoust; Md.E., L. N. F. Cypriot, (Ste
Anne de Bellevue). Réunions, 3e dimanche du mois, office du
Substitut.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

Sb.P.G., Etienne Charretier; Prés., Jos. Simoneau; S. A., P.
Boucher; S. F., E. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions,
3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb.P.G., P. Joubert; Prés., W. Leroux; S. A., A. Ouellette;
S. F. et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredis à 7 hrs
p. m., salle des Artisans.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

Sb. P. G., Flavien Lambert, 90 Désery; Prés. Cléophas Dignard,
31 Hudon; S. A., A. Roy, 19 Hudon; S. F., W. Desjardins, 357
St-Germain; Md.E., J. H. Garceau, 164 Désery. Réunions, 2e
et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

Sb.P.G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; S. A., M. Gran-
ger, N.P.; S. F., Dam. Forest; Md.E., E. G. Courtes. Réunions,
dernier dimanche après vêpres à la salle publique.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

Sb.P.G., L. Séguin; Prés., Elie Pharaud; S. A., H. C. St-
Amour; S. F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions,
dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

Sb.P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S. A.,
D. A. Daignault; S. F., Léopold Laplante; Md.E., J. T. A. Gau-
Cécile. Réunions, 1er et 3ème mercredis, salle Monette, rue Ste-
Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sb.P.G., J. B. Parent; Prés., Chs. Domingue; S. A., J. A.
Lapierre; S. F., Nap. Domingue; Md.E., W. Fouchault. Réun-
tions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

Chapelain, Rév. Jean Ducharme; Sb.P.G., Jos. Lortie; Prés.,
Albert Charron; S. A., Dieudonné Guyon; S. F., J. A. Cormier;
Md.E., C. C. Tétrault. Réunions, dernier vendredi du mois, bu-
reau de J. A. Cormier.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sb.P.G., Prés. et Md.E., G. DesRosiers; S. A., Maxime
Poirier; S. F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois,
chez le Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

Sb.P.G., L. J. R. Bellefeuille, 190 Fullum; Prés., P. Lar-
vière, 643 Notre-Dame; S. A., H. Paquet, 224 Fullum; S. F., J.
E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Leila, 751 Ste-Ca-
therine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

Sb.P.G., Jos. Lambert, 90 St-Hubert; Prés., Th. Lamagne,
706 St-Urbain; S. A., L. A. Gendron, 582 Drolet; S. F., J. V. Van-
drenil, 607 Henri; Md.E., J. A. H. Dufresne, 245 Roy. Réunions,
1er et 3e mercredis du mois, No 707 Cadieux.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb.P.G. et S. A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier;
S. F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Bastien. Réunions, le
dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sb.P.G., L. J. Kérocq; Prés., A. Gauthier; S. A., P. Fafard;
S. F., Md.E., J. O. Ledoux. Réunions, le 4e dimanche du mois,
salle Labine.

No 48—CERCLE SAGARD, Sault-au-Récollet

Chapelain, Rév. M. Chs Beaubien, curé; Sb.P.G., Jos. Pré-
vost; Prés. et Md.E., H. Pelletier; S. A., J. N. Primeau; S. F.,
Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois,
salle Prévost.

No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb.P.G., Adh. Paré; Prés., J. Th. Leclerc; S. A., Arthur
Daoust; S. F., E. S. Bournet; Md.E., J. B. Martin. Réunions,
3ème et 4ème mardis, 11 rue du Collège.

No 50—CERCLE ST-GUILAUME, Co Yamaska
Sb.P.G., M. Adgémire Béliste; Prés., L. D. Frigault; S.A., L. Ovide Martin; S.F., L. A. Gauthier; Md.E., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
Sb.P.G., E. Robers; Prés., Jos. Maclure; S.A., Willie Lassalle; S.F., L. Veronneau, N.P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
Sb.P.G., J. L. St-Jorje, 805 St-Denis; Prés. et Md.E., C. A. Daigle, 96 Visitation; S.A., Alcide Chaussé, 279 St-André; S.F., J. E. Pilon, 49a Champlain. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHERYOSTOME, Co Chateauguay
Sb.P.G., Victor Gibeau; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. Dérome; S.F., Tref. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil
Sb.P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.

No 59—CERCLE ST-OUTBERT, Co Berthier
Sb.P.G., Ad. Lessard; Prés., l'abbé O. Forest; S.A., Aug. Roberge; S.F., L. P. A. Roberge; Md.E., Chs. Desorcy. Réunions, les 1er et 15 du mois, bureau de T. G. Chenevert.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cèdres.
Sb.P.G., O. Laboursadière; Prés., Moise Moreau; S.A., Jos. D. Coutlée; S.F., C. Laboursadière; Md.E., Noé Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Laboursadière, Les Cèdres.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal
Sb.P.G., J. A. Dumas, 112 Vitre; Prés., Nap. Fortin, 1517 Ontario; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 320 St-André; Md.E., J. L. Lavolette, 1171 Plessis. Réunions, les 1er et 2e vendredis, salle St-Pierre 1079 rue de Montigny (si-devant Mignonne).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier
Sb.P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beausoleil; S.A., H. Champagne; S.F., H. Roch; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa
Sb.P.G., H. Charlebois; Prés., Henry Desjardins; S.A., Hortitres; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., Urgèle Archambault. Réunions, 4e vendredi, 86 Victoria.

No 65—ST-FRS-XAVIER, Epiphanie, Co l'Assomption
Sb.P.G., Téléphone Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A., Médard Forest; S.F., Geo. Pelletier; Md.E., I. Ethier. Réunions, dernier samedi du mois, chez M. Edm. Blanchard.

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie
Sb.P.G., M. l'abbé J. A. Larocq; Prés., J. B. J. Brassard, M.D.; S.A., Alphonse Durancœur; S.F., A. F. Grondin; Md.E., S. A. Longin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. A. F. Grondin.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe
Sb.P.G., C. A. Breton; Prés., A. Bourgault; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 3e jeudi, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve
Sb.P.G., Hormidas Ricard, 591 Lasalle; Prés., Adolphe Délaite; S.A., Alcide Gendron, 629 Lasalle; S.F., Amédée Beauré; Md.E., Pierre Lussier. Réunions, 4e mardi, 189 Létourneau, 8 1/2 hrs p.m.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.
Chaplain, Rév. G. LePailleur; Sb.P.G., S. D. Vallières, 1051 St-Hubert; Prés., J. S. Dolbec, 210 Avenue Laurier; S.A., A. Dagenais, 1281 St-Denis; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Fontaine; Md.E., Ach. Dagenais, 1281 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mardis du mois, 84 Pontiac.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal
Sb.P.G., J. E. Costin, 280 Sanguinet; Prés., A. Dulpé, 274 Reading; S.A., L. A. Gélinais, 544 Saint-André; S.F., O. Dépatie, 101 Maisonneuve; Md.E., C. A. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à 8 hrs p.m.

No 80—CERCLE PIERREVILLE, Pierreville
Sb.P.G., S.A. et S.F., H. L. Shoover; Prés., Edifice Allie; Md.E., P. E. Gélinais. Réunions, dernier dimanche du mois, salle McLure.

No 92—CERCLE ST-JOACHIM, Louiseville.
Sb.P.G., Onésime Veillet; Prés., G. E. Outmet; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. L. Auger; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 2e et 4e vendredis, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 101—CERCLE DE LA BEAUCE, St-Georges, Co Beauce
Chaplain, Rév. H. A. Dionne; Sb.P.G., Ludger Bérubé; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dame Thérèse Gilbert.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.
Sb.P.G., A. Leclair, 195 Delinelle St-Henri; Prés., A. E. Bionnette, 1614 Notre-Dame; S.A., Louis Faguet, 17 Côte Place d'Armes; S.F., Arth. Gagnon, 209 Maisonneuve; Md.E., E. C. Campeau, 3311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 280 Richmond.

No 112—CERCLE DELORMIER, Co d'Hochelega.
Sb.P.G., J. A. Hogue, 55 Sydenham; Prés., J. N. E. Gélinais, 46 Chambord; S.A., Léon Désautels, 64 Avenue Dumont; S.F., Geo. D. Bourret, 569 Ave Delormier; Md.E., L. A. Lacombe, 33a Rachel. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 26a rue Brébeuf.

No 114—CERCLE STE-EUSEBE, Montréal.
Sb.P.G., A. R. Ranger, 313 Visitation; Prés. Joseph Pepin, 765 Ontario; S.A., Aug. Gagnon, 13 Ave Thibodeau; S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 566 Fullum. Réunions, dernier mercredi du mois, salle Lesprance, 3 Harmonie.

No 116—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.
Sb.P.G. G. Trois; Présidents, J. H. Duhamel; S.A., D. Goyette; S.F., P. A. Pelletier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri.
Sb.P.G., H. Lalonde, 258 Delinelle; Prés., Ad. Sénécal, 40 St-Pierre; S.A., J. A. Delorme, 42 Ste-Marguerite; S.F., L. Desrosiers, 2350 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Lenoir 3755, coin St-Philippe et Notre-Dame.

No 118—CERCLE GARNEAU, St-Henri.
Sb.P.G., G. Normandin, 30 St-Jacques; Prés., J. M. Marcotte, 28 St-Jacques; S.A., J. P. Vincent, 174 Versailles; S.F., Jos. Labelle, 71 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. R. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, 45 Vinet, Ste CuneGonde.

No 123—CERCLE DUVERNAY, Ste-Cunégonde.
Sb.P.G., Alex. Sénécal, 268 Deliaie; Prés., J. B. Bonhomme, 791 Charlevoix; S.A., J. W. Fabien, 3170 Notre-Dame; S.F., A. Gougeon, 78 Morin, St-Henri; Md.E., Dr. H. Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 225 Deliaie, Ste-Cunégonde.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulevard St-Denis, Montréal
Sb.P.G., Louis Boire; Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert; S.A., C. B. Lacasse, 554 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. V. Ezina, 1616 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, salle St-Edouard, 956 rue Beaubien.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal
Sb.P.G., J. E. Fournier, 1968 Notre-Dame; Prés., J. L. Perron, Royal Bidg; S.A., Armand Grenier, 99 St-Jacques; S.F., C. E. E. Antler, 1733 Ste-Catherine; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128—CERCLE ST-SAUVEUR, Québec.
Chaplain, Rév. P. J. B. Grandits, O.M.I.; Sb.P.G., J. A. Paradis, 27 Sauvageau; Prés., Octave Vézina, 736 St-Valier; S.A., Eug. Vézina, 14 De Villiers; S.F., Eug. Paquet, 149 Colomb; Md.E., G. W. Jolicœur, 788 St-Hubert. Réunions, 4e lundi de chaque mois, salle Thérien, rue Victoria, St-Sauveur.

No 139—CERCLE CHAMBLY
Sb.P.G., A. Brien; Prés., E. P. Bertrand; S.A., Jos. Trudeau; S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergerin. Réunions, 2e et 4e vendredis de chaque mois, à la salle Auclair.

No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal.
Chaplain, R. F. O. Cornellier, O. M. I., Rue Visitation; Sb.P.G., Rod. Carrière, 1606 Ste-Cherrie; Prés., H. Trudel, 80 Saint Gabriel; S.A., A. Jacques, 514 Montana; S.F., Jos. Marois, 152 Plessis; Md.E., J. N. Picotte, 1401 Ste-Catherine. Réunions, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 148—CERCLE CHENIER, Montréal.
Sb.P.G., Z. Chagnon, 409 Grand-Tronc; Prés., Chs Gaultin, 240 Chateauguay; S.A., Flavien Basilières, 411 Charlevoix; S.F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., Dr Henri Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3ème lundis, à 8 heures, dans la salle Nationale, 167 Roperly.

No 149—CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE
Sb.P.G., Alb. Macroix, 1152 St-André; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., Alb. Dépatie, 451a Drolet; S.F., A. B. Poiré, 324 Rachel; Md.E., E. P. Barette, 323 Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredi, 777 Sanguinet.

No 160—CERCLE VERDUN, Co Hochelega.
Sb.P.G., Joseph Gervais; Prés., Cyrille Quintal; S.A., Louis Trudeau; S.F., Edgar St-Onge; Md.E., Vildac Rhéaume. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Dion, rue Church.

No 163—CERCLE DOLLARD, Montréal.
Sb.P.G., T. Paquette, 110 Grand-Tronc; Prés., Henri Benoit, S.A., I. J. Sarault, 79 Grand-Tronc; S.F., Laurent Fontaine, 180 Roperly; Md.E., Eugène Virolle, 94 Laprairie. Réunions, 3e mercredi, 8 hrs p.m., salle Fratrité, 715 Wellington.